

Les femmes et le partage des espaces publics : pour la mixité

Synthèse

Marylène Lieber,
*sociologue,
professeure associée à
l'université de Genève
et résidente à l'IEA de
Paris (2018-2019)*

13 novembre 2018

Remarques déplacées, mains baladeuses, agressions verbales ou sexuelles... La dénonciation de telles pratiques, courantes dans l'espace public, rend compte d'une prise de conscience, encore récente et partielle, et contribue à définir le partage sexué des espaces publics comme un problème politique à part entière. Les femmes n'ont pas un accès égalitaire à la ville ni la pleine liberté de leurs mouvements dans les circulations urbaines. Longtemps sous-estimés ou déniés, les multiples éléments qui limitent leur participation à l'espace public sont désormais mieux pris en compte, et la gravité de certaines atteintes est désormais publiquement dénoncée. Des initiatives comme le vote cet été en France d'un nouveau délit visant le « harcèlement de rue » témoignent d'une mobilisation inédite et d'une réponse politique nouvelle. Cette prise de conscience recouvre, cependant, des approches parfois contradictoires qui engagent des représentations concurrentes des formes d'occupation de l'espace souhaitables et légitimes.

En effet, une forme politisée de dénonciation du sexisme peut conduire à des solutions renforçant une logique sécuritaire étendue à l'occupation de la rue, au risque de renforcer une gestion policière des espaces publics. Une autre

perspective, au contraire, cherche à renforcer la mixité des usages urbains. Elle suppose une démarche plus large, intégrant une autre conception de l'aménagement urbain, plus participative et plus soucieuse de la diversité des usages. Pour changer de regard sur l'accès aux espaces communs, il faut identifier des usages spécifiques de la ville, liés à la division sexuée des tâches et des métiers, reconnaître des mobilités différentes, identifier l'impact sur la vie quotidienne des aménagements urbains, trop souvent encore conçus pour un actif adulte et implicitement masculin.

En s'inspirant d'expériences menées dans une série de villes européennes et françaises, cette note propose des pistes pour penser une ville vraiment inclusive, partant de l'expérience des habitant.e.s, pour développer un urbanisme plus conscient des usages différenciés de la ville et plus ouverts à une réelle mixité.

Après le vote cet été (le 1^{er} août 2018) d'une loi « contre les violences sexistes et sexuelles » et l'instauration d'une infraction permettant de verbaliser le « harcèlement de rue », en créant la notion juridique d'« outrage sexiste¹ », il importe de revenir sur l'émergence de cette question comme problème public, la façon dont elle est définie et les enjeux qu'elle soulève en termes d'action publique. Si la question de l'insécurité des femmes en dehors de leur foyer est longtemps restée impensée par les pouvoirs publics, ce n'est désormais plus le cas, puisque, en France, au Portugal, en Belgique ou en Suisse, diverses lois et actions publiques entendent dénoncer des formes de désagréments, d'incivilités et d'importunités que les femmes subissent dans la rue ou dans les transports². Ainsi, par exemple, le secrétariat aux Droits des femmes français, conjointement à la RATP, a lancé en novembre 2015 une campagne pour dénoncer les formes de harcèlement subies par les femmes dans les transports et plus largement le harcèlement sexiste et les violences sexuelles³. À son tour, la Ville de Paris a mené, en novembre 2016, une campagne contre le « harcèlement de rue⁴ » dans le sillage d'un guide pour penser le partage sexué des espaces publics⁵. De telles actions montrent certes que la libre circulation des femmes dans les espaces publics s'impose désormais comme une norme d'égalité incontournable. Il existe cependant différentes compréhensions du phénomène, relevant de cadrages contradictoires, qui entraînent des malentendus sur les implications de cette nouvelle catégorie d'action publique.

1. L'INSECURITÉ DES FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC : DES SAVOIRS QUI S'AFFIRMENT

¹ Dans son avis rendu le 16 avril 2015, le Haut Conseil français à l'Égalité entre les femmes et les hommes définit le harcèlement sexiste de la manière suivante : « Le harcèlement sexiste dans l'espace public se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement, à raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle supposée ou réelle d'une personne, qui a pour objet ou pour effet de créer une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant ainsi atteinte à la dignité de la personne », Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun », p. 13.

² Voir par exemple à Lausanne en Suisse : <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securete-et-economie/secretariat-general-se/observatoire-securete/harcelement-de-rue/camapgne-harcelement-de-rue.html> (consulté le 8 mai 2018).

³ http://services.ratp.fr/fr/ratp/v_139610/contre-le-harcelement-des-femmes-dans-les-transports-la-ratp-agit/ (consulté le 8 mai 2018).

⁴ <https://www.paris.fr/actualites/stop-au-harcelement-de-rue-4276> (consulté le 8 mai 2018)

⁵ <https://www.paris.fr/actualites/la-ville-de-paris-devoile-le-premier-guide-referentiel-sur-le-genre-l-espace-public-4138> (consulté le 8 mai 2018).

Parler de « harcèlement de rue » pose la question de la place légitime des unes et des autres dans les espaces publics, ce que des géographes ont appelé *le droit à la ville*⁶, et si l'attention à ce phénomène est nouveau, il va sans dire que le problème ne l'est pas. Il a déjà fait l'objet de revendications, dès le XIX^e siècle⁷, et tout au long des années 1970-1980, notamment autour des débats sur la législation sur le viol⁸. Dès les fin des années 1960, des travaux de sociologues comme Erving Goffman ont par ailleurs mis en évidence que, pour les femmes, les règles usuelles d'interaction dans les espaces publics – celles qui veulent qu'on s'ignore poliment, qu'on garde une certaine distance sociale qui ne relève pas de l'intime, mais au contraire d'une forme d'*inattention civile*⁹ – sont régulièrement mises à mal par des commentaires, des remarques sur le corps ou la sexualité, par des attouchements non consentis, voire des agressions sexuelles. En 1989, une enquête américaine révèle que les jeunes femmes dans les espaces publics sont deux fois plus souvent abordées par des inconnus que les jeunes hommes. Dans la plupart des cas, le motif de cette interaction est à caractère ouvertement sexuel¹⁰. Une enquête comparative récente montre qu'à Paris, en raison du risque de harcèlement sur la voie publique, 20 % seulement des femmes ont le sentiment de pouvoir choisir leur tenue comme elles le veulent, ce qui place la capitale française loin derrière Zurich (70 %), Sofia (75 %) ou même Bombay (38 %)¹¹.

La géographie féministe a mis en évidence la dimension sexuée des espaces et de la mobilité¹², en insistant sur l'expérience que font les femmes du sexisme et des violences, et le rôle que jouent ces dernières dans les assignations spatiales et sexuées. D'une part, les rapports de genre produisent de la différenciation spatiale en définissant des territoires masculins, féminins ou mixtes, en associant le féminin aux espaces domestiques ou à leur proximité, et le masculin aux espaces publics. D'autre part, dans le même mouvement, la dimension spatiale est constitutive des identités masculine et féminine et de la différenciation sexuée. La gestion du danger à l'extérieur du foyer et l'apprentissage des

⁶ Lefebvre Henri, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974.

⁷ Voir notamment Walkowitz Judith, « Going public: Shopping, Street Harassment, and Streetwalking in Late Victorian London », *Representations*, n° 62, 1998, p. 1-30.

⁸ Mossuz-Lavau Janine, *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-2002)*, Paris, Payot, 2002.

⁹ Goffman Erving, *L'Arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002 (1977).

¹⁰ Franck Karen A., Paxson Lynn, « Women and urban public space: research, design and policy issues » in Altman Irwin et Zube Ervin H., *Public Places and space*, New York, Plenum Press, 1989.

¹¹ « Solutions for gender fair cities. An international action research report », *Womenability*, 2018, p. 110.

¹² Massey Doreen, *Space, Place, and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994.

moyens pour y faire face apparaissent en effet comme des éléments centraux de la construction de l'identité féminine. Et les femmes sont amenées à mettre en œuvre des stratégies et des tactiques pour pouvoir sortir et être autonomes, notamment le soir, malgré leur perception du danger¹³.

Cette perception du danger peut être considérée comme largement construite, sans lien réel avec les formes effectives de victimation. En effet, les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir peur de l'extérieur quand bien même elles sont moins souvent victimes d'agressions que les hommes dans les espaces publics et qu'elles sont, comme l'ont aussi souligné les féministes, le plus souvent victimes d'hommes qu'elles connaissent¹⁴. Elles auraient donc peur de crimes dont elles seraient relativement épargnées. Mais ce constat doit être nuancé dans la mesure où les statistiques policières ne recensent pas le continuum d'actes effectifs – des remarques, des sifflements, des interactions trop intimistes avec des inconnus, des agressions sexuelles – qui rappellent aux femmes les risques de subir des violences, en tant que *femme*. Dans la même veine, il apparaît que les femmes qui sortent seules la nuit sont proportionnellement davantage agressées¹⁵. La fréquence des violences est liée à la mobilité et à l'usage que les femmes font de l'espace public, c'est-à-dire à leur fréquence d'exposition aux dangers. On peut estimer que le nombre relativement peu élevé de violences envers les femmes recensé dans l'espace public par les différentes études et statistiques (hormis les enquêtes spécifiques sur les formes de victimation des femmes) s'explique, en partie, par un phénomène d'auto-restriction que les femmes s'imposent en raison de leur sexe. Elles préfèrent ne pas sortir de chez elles le soir ou mettent en œuvre des stratégies telles que se faire raccompagner, prendre un taxi quand elles en ont les moyens, ou rester chez des amis.

Il apparaît donc que les intrusions que les femmes expérimentent couramment lorsqu'elles se déplacent dans les espaces publics participent de la réaffirmation de la ségrégation spatiosexuée, des hiérarchies entre les sexes, tout comme elles consolident les normes de l'hétéronormativité. Les résultats récents issus de l'enquête menée à l'Ined sur les violences et les rapports de genre (Virage) confirment ces affirmations. Ils indiquent que si

¹³ Lieber Marylène, *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

¹⁴ Jaspard Maryse, et al., *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

¹⁵ Condon Stéphanie, Lieber Marylène, Maillochon Florence, « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, vol. 46, n° 2, 2005, p. 35-64.

les hommes risquent davantage d'être confrontés à des insultes ou des bagarres dans les espaces publics, les femmes, elles, sont davantage la cible d'insultes et de violences sexistes et sexuelles¹⁶. Les plus jeunes sont par ailleurs largement exposées à la « drague importune », qui, si elle n'est pas violente en soi ou n'est pas considérée comme portant directement préjudice, les renvoie de façon systématique à leur seule apparence physique et leur rappelle, de façon plus insidieuse, le fait qu'en tant que femmes elles s'exposent lorsqu'elles déambulent dans les espaces publics.

Comme l'avait déjà montré l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff), ce sont paradoxalement les atteintes généralement considérées les moins graves (insultes répétées, le fait d'être suivie ou « pelotée ») qui ont les conséquences les plus significatives sur les craintes exprimées par les femmes dans les espaces publics¹⁷. Ces actes a priori anodins rappellent à celles qui les expérimentent le risque de subir des violences jugées plus graves, comme les violences sexuelles, et participent ainsi du continuum des violences envers les femmes, en ce que celles-ci n'ont pas besoin d'être perpétrées pour être efficaces. Toutes ces remarques et intrusions contribuent à renforcer un ordre social sexué et à sanctionner des transgressions de l'ordre de genre¹⁸.

Les critiques portées par les recherches féministes insistent alors sur la nécessité de mieux intégrer les expériences féminines dans la fabrique de la ville, afin d'assurer le droit à la ville pour toutes et tous¹⁹. Intégrer une perspective de genre favoriserait ainsi une meilleure inclusion de la diversité des pratiques et des usages des espaces publics.

2. DES INDIGNATIONS PLUS VISIBLES ET UN CONSENSUS ÉMERGENT QUI TÉMOIGNENT DE L'AVANCÉE DES NORMES ÉGALITAIRES

Il y a encore dix ans, la prise en compte des difficultés spécifiques des femmes à être présentes dans l'espace public sans s'exposer à des dangers, des offenses ou des comportements dégradants ne relevait pas des priorités de l'action publique. Ces entraves étaient considérées comme une fatalité, liée à la soi-disant plus grande vulnérabilité des

¹⁶ Lebugle Amandine, et l'équipe Virage, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes dans les grandes villes », *Population & Société*, n° 550, 2017.

¹⁷ Condon Stéphanie et al., op. cit.

¹⁸ Lieber Marylène, op. cit.

¹⁹ Sanchez De Madariaga Inès, Roberts Marion (Eds), *Fair-shared cities. The impact of gender planning in Europe*, London, Ashgate, 2013.

femmes. Mais, désormais, cet état de fait est mis à mal par de nombreuses actions ou initiatives à travers lesquelles les femmes revendiquent leur droit à sortir quand bon leur semble et à occuper librement les espaces publics, quelle que soit l'heure, quelle que soit leur tenue, sans être renvoyées à une image négative. Ces initiatives révèlent qu'une question longuement restée invisible est désormais visible et qu'un nom lui a même été donné, le « harcèlement de rue ». Cette question n'est plus cantonnée aux seuls milieux académique ou militant, mais fait l'objet d'une attention de plus en plus importante, tant de la part des pouvoirs publics que des individu.e.s qui se mobilisent, bien loin des cercles les plus militants. Elle fait l'objet d'une publicisation encore jamais vue jusqu'ici.

Si le phénomène n'est pas nouveau, la variété de ces actions montre un changement dans les normes de ce qui est acceptable ou non : il n'est désormais plus admissible, en tant que femmes (ou que minorités sexuelles et de genre), de se faire importuner dans les espaces publics. Derrière la mise en lumière des entraves présentées comme courantes et quotidiennes, il est possible de saisir de nouvelles revendications d'une génération élevée de façon égalitaire, qui entend bien exercer son droit à la ville et dénonce des pratiques d'un autre âge. C'est cette même perspective qui ressort d'une vidéo de campagne très réussie de la ville de Lausanne en Suisse. De façon humoristique, cette vidéo annonce l'ouverture d'un « musée du harcèlement sexuel », soulignant le caractère archaïque de ces pratiques²⁰. Ces éléments sont autant de preuves tangibles que les normes d'égalité entre les sexes progressent.

L'évaluation de la récente promulgation, dans différents pays européens, de lois réprimant les pratiques liées au « harcèlement de rue » reste toutefois controversée compte tenu de la nécessité de verbaliser en flagrant délit, de la difficulté d'établir des preuves et des enjeux de réceptivité des forces de l'ordre devant cette nouvelle catégorie de plainte. L'efficacité de ce type de texte semble également dépendre d'une mobilisation plus large en faveur de la civilité du partage des espaces publics, ce qui inclut différentes formes de prévention, la lutte contre les stéréotypes dans l'affichage public (y compris les publicités) et la promotion de la mixité des agents, notamment municipaux, présents dans l'espace public. Ainsi, le fait qu'il existe désormais des lois et des actions publiques soucieuses de mettre à mal les inégalités entre les sexes dans les espaces publics témoigne d'une prise de conscience, mais soulève néanmoins de nouveaux enjeux. Aujourd'hui, il ne s'agit plus

²⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=RKpKURPLB24> (consulté le 15 mai 2018).

de convaincre de la légitimité de cette question ni de la nécessité de la prendre en compte mais de comprendre comment son mode de publicisation a pu susciter un tel consensus. Si la mobilité des femmes semble être devenue un problème public qui invite à repenser l'articulation entre genre et espace, on peut se demander, alors que les restrictions imposées aux femmes dans les espaces publics ont toujours fait l'objet de revendications féministes, pourquoi cette question longtemps dénigrée apparaît aujourd'hui comme légitime. Comment comprendre ce consensus dont cette question semble faire désormais l'objet ? Quels sont les éléments qui contribuent à favoriser sa diffusion ?

3. L'USAGE DE LA VILLE ET L'OCCUPATION DE « LA RUE » : LA POLITISATION D'UN SUJET

La perspective en termes de droits des femmes est centrée sur l'autonomie et la libre circulation de tout un chacun, quels que soient son sexe, son orientation sexuelle, son genre ou sa trajectoire migratoire. Mais, par-delà cette perspective, les dénonciations de harcèlement de rue qui ont fait le plus parler d'elles et ont incité les pouvoirs publics à se saisir de la question ont une connotation fortement culturaliste. En 2012, le film de fin d'études de la jeune documentariste Sophie Peters a fait grand bruit. En filmant ses déplacements dans un quartier populaire de Bruxelles, elle a rendu compte des nombreuses remarques et intrusions qu'elle devait subir au quotidien, tant et si bien que les autorités de la ville ont instauré dans la foulée un délit de harcèlement sexuel²¹ (ineffectif au final puisque les cinq procès-verbaux dressés entre 2012 et 2015 ont tous été classés sans suite, faute de preuve). Les pratiques dénoncées dans le film sont attribuées aux seuls hommes d'origine étrangère et de confession musulmane²². La causalité imputée dans ce documentaire, et sa réception inattendue pour un travail de fin d'études normalement destiné à un public restreint d'enseignants et de pairs, laissent deviner les formes de redéfinition qu'a connues le problème. Une tension se fait jour entre le cadrage en termes de droit à l'autonomie et à la ville, et le cadrage davantage sécuritaire qui non seulement

²¹ Charruau Jimmy, « Une loi contre le sexisme ? Étude de l'initiative belge », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], 7, mis en ligne le 22 mai 2015, <http://revdh.revues.org/1130> (consulté le 11 octobre 2015).

²² La documentariste arguant, en substance, que la sexualité serait taboue dans cette religion et les (jeunes) hommes frustrés sexuellement, d'où leurs assauts. Ce type d'explications culturalistes, utilisé pour construire l'altérité comme déviante, est largement contestable sociologiquement et renforce dans le même mouvement une conceptualisation de la sexualité masculine (musulmane) comme naturellement débordante, à laquelle les membres de ces groupes ainsi construits et réifiés ne pourraient se soustraire, pas plus qu'ils n'auraient la capacité de mettre à distance ou de contester les valeurs attribuées à leur culture.

renforce des normes de genre mais aussi la labellisation comme illégitimes et indésirables de populations déjà stigmatisées dans les espaces publics.

En effet, dans les débats qui accompagnent la mise en visibilité de cette problématique depuis quelques années, dans les réflexions et les actions qui ont été et sont examinées, nombre de propositions défendent l'idée qu'il faudrait davantage protéger les femmes lorsqu'elles sortent ou les munir de bracelets électroniques pour qu'elles puissent appeler à l'aide en cas de besoin²³. La ville de Lausanne a également songé, avant d'abandonner cette piste, à développer des « trajets nocturnes sécurisés » pour les femmes²⁴. Ce type de propositions, si elles relèvent d'une bonne intention, ne remettent pas en cause les rapports de genre. Au contraire, elles contribuent à renforcer l'idée que les femmes et les minorités sexuelles seraient vulnérables par nature et que leur accès à l'espace public serait problématique par essence, en raison de leur sexe, de leur sexualité ou de leur identité de genre et non pas en raison de discriminations davantage structurelles.

La perspective sécuritaire est également présente dans la hiérarchisation entre usagers et usagères légitimes des espaces publics qui sous-tend les débats. Les processus d'inclusion et d'exclusion, que ce soit en termes de genre, de sexualité, de race, de classe ou de handicap, sont un enjeu essentiel des recherches sur l'espace public et les politiques urbaines²⁵. Celles-ci montrent que les régulations urbaines et les politiques publiques véhiculent généralement la morale des catégories favorisées de la population²⁶, en constituant d'autres groupes comme « indésirables », comme les SDF, les vendeurs à la sauvette ou les prostituées²⁷. Dans la même veine, on peut se demander quelles figures de femmes sont prises en considération dans les actions proposées. Paradoxalement, dans un contexte de promotion d'espaces publics sûrs et agréables pour toutes et tous, la sécurité de certaines femmes conduit à juger comme inacceptables les pratiques d'autres femmes, qu'il s'agit au contraire d'évincer pour assurer la valorisation des espaces en question. À Paris, par exemple, les prostituées de Belleville ou les vendeuses à la sauvette de la

²³ http://www.socialter.fr/fr/module/99999672/565/ces_applications_peuvent_elles_mettre_fin_au_harclement_de_rue (consulté le 17 mai 2018).

²⁴ <https://lecourrier.ch/2017/01/24/le-harcelement-de-rue-lamenager-ou-leradiquer/> (consulté le 17 mai 2018).

²⁵ Mitchell Don, Staeheli Lynn A., « Clean and safe property redevelopments, public space and homelessness in downtown San Diego », in Low Setha, Smith Neil (Eds.), *The Politics of Public Space*, London, Routledge, 2006.

²⁶ Valverde Marianna, *Everyday law on the street: city governance in an age of diversity*. Chicago, University of Chicago Press, 2012.

²⁷ Belina Bernd, « Evicting the undesirables. The idealism of public space and the materialism of the bourgeois State », *Belgeo*, n° 1, 2003, p. 47-62.

Goutte d'Or, ces femmes, contraintes à l'économie de la débrouille, ne sont pas considérées comme des usagères légitimes de la ville.

Ce souci pour la sécurité des femmes favorise ainsi des formes de distinctions morales entre femmes²⁸. Des recherches en géographie montrent qu'il a permis de légitimer des processus de gentrification inhérents à la réhabilitation et la reconstruction de certains quartiers urbains, repoussant les populations les plus défavorisées à la périphérie des villes. À Toronto, par exemple, il a permis la mise en œuvre d'une loi particulièrement sévère pour combattre la pauvreté visible dans la ville et justifier la construction de quartiers sécurisés²⁹. De telles recherches démontrent que les revendications pour la sécurité des femmes peuvent contribuer à renforcer des discours sécuritaires, et certaines militantes féministes en France dénoncent d'ailleurs cette récupération de leur cause³⁰.

Mais, surtout, ce sont les hommes des catégories populaires, issus de l'immigration, qui sont désignés comme les principaux auteurs de troubles, ceux-là mêmes qui sont constamment renvoyés à leur culture et leur religion, perçus comme des signes de dérèglement, voire de pathologie de la ville³¹. Souvent, les campagnes de prévention, telles les zones « sans relou³² » ou les affiches « T'es bonne, donne ton 06...³³ », font implicitement référence aux expressions orales utilisées par des catégories spécifiques de populations. Ce faisant, elles suggèrent que le harcèlement est avant tout le fait d'hommes de catégories populaires ou issus de l'immigration, quand bien même les agressions à caractère sexiste sont bel et bien présentes dans toutes sortes d'espaces publics, comme les universités par exemple³⁴, et également perpétrées par des hommes de catégories favorisées qui n'utilisent sans doute pas un tel vocabulaire mais dont les pratiques relèvent

²⁸ Walkowitz Judith, op. cit.

²⁹ Glasbeek, Amanda, « "My wife has endured a Torrent of Abuse": Gender, Safety, and Anti-Squeegee Discourses in Toronto, 1998-2000 », *Windsor Yearbook of access to Justice*, vol. 24, n° 1, 2006, p. 55-76.

³⁰ Voir par exemple : <http://rue89.nouvelobs.com/2014/06/26/harcelement-rue-feminisme-bourgeois-253208> ou <http://slutwalk.ch/revendications/denoncer-le-harcelement-de-rue-oui-mais/> (consultés le 15 mai 2018).

³¹ Séchet Raymonde, « Le populaire et la saleté : de l'hygiénisme au nettoyage au Karcher », in Bulot Thierry, Veschambre Vincent, *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, Paris, L'Harmattan, 2006.

³² Où des espaces spécifiques sont déclarés interdits aux hommes « relou ». Voir « Une zone sans relou contre le harcèlement de rue », *Libération*, 25 avril 2014. http://www.liberation.fr/societe/2014/04/25/une-zone-sans-relou-contre-le-harcelement-de-rue_1004844, (consulté le 15 mai 2018).

³³ <http://www.paris.fr/actualites/stop-au-harcelement-de-rue-4276> (consulté le 16 mai 2018).

³⁴ Metha Anna, Bondi Liz, « Embodied discourses: on gender and fear of violence », *Gender, Place and Culture*, vol. 6, n° 1, 1999, p. 67-84 ; Béréni Laure, Lépinard Eléonore, Lieber Marylène (pour Clasches), « Contre le harcèlement et les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur : quelles réponses politiques et institutionnelles », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, n° 1, 2003, p. 134-137.

du harcèlement. La terminologie même de harcèlement « de rue » tend à renforcer l'opprobre sur les catégories de population qui sont déjà considérées comme posant problème dans ces espaces, quand la question du sexisme et des violences de genre traverse bien d'autres lieux ouverts au public. Les violences de genre traversent toutes les couches de la société³⁵.

Ainsi, derrière l'apparent consensus sur la nécessaire prévention des violences envers les femmes dans les espaces publics, émergent des définitions contrastées du problème. L'approche en termes de droit des femmes à la ville, selon laquelle les espaces publics sont des révélateurs de formes de sexisme et de violences présentes dans toutes les sphères de la vie³⁶, se voit concurrencer par une représentation classiste et culturaliste du problème, qui conduit à désigner comme indésirables certaines catégories d'hommes et de femmes dans la ville³⁷. Le caractère faussement nouveau du phénomène, souvent associé à la « crise » des migrants, favorise également l'idée selon laquelle le harcèlement de rue ne serait pas le fait de personnes issues de toutes les catégories sociales.

Souligner de tels enjeux n'enlève rien à la légitimité de la question des inégalités d'accès et d'usages des espaces publics mais engage à identifier certains écueils et à tenter de les dépasser. S'il est nécessaire de parler de ce problème qui n'en était pas un jusqu'ici, il importe de garder un regard critique sur les effets des actions publiques et les définitions qui les sous-tendent. Comme pour toute politique publique visant l'inclusion, elles sont le résultat le moins mauvais possible de négociations entre parties, qui peuvent générer de nouveaux risques d'exclusion³⁸. C'est notamment ce qu'a montré l'étude des implications des revendications gays contre les violences dans les espaces publics à Los Angeles et à New-York, qui, bien qu'ils aient permis la reconnaissance des personnes homosexuelles, ont participé à l'éviction des catégories défavorisées et à la gentrification de certains quartiers, au profit d'une population d'hommes blancs des classes moyennes³⁹.

³⁵ Jaspard Maryse et al., op. cit.

³⁶ Brown Elizabeth, Maillochon Florence, « Espaces de vie et violences envers les femmes », *Espace, populations, sociétés*, vol. 20, n° 3, 2002, p. 309-321.

³⁷ Walkowitz Judith, op. cit.

³⁸ Hancock Claire, Lieber Marylène, « Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 112, *Le genre urbain*, 2017, p. 16-25.

³⁹ Hanhardt Christina B., *Safe space: gay neighborhood history and the politics of violence*, Durham, Duke University Press, 2013.

4. PENSER LA VILLE RÉELLEMENT INCLUSIVE

Penser l'espace public dans sa dimension genrée ne concerne pas que la gestion des violences interpersonnelles potentielles. Plus largement, des urbanistes et des architectes se sont posé la question de savoir ce que serait une ville non-sexiste⁴⁰ et comment on pourrait inscrire l'égalité et la sécurité de toutes et tous dans un espace urbain qui, à travers les représentations de celles et ceux qui le pensent, le produisent, l'organisent et l'utilisent, reflète les normes de genre et de sexualité dans la division socio-sexuée de l'espace⁴¹. Dans cette perspective, la capacité d'inclusion des espaces publics, tout comme la prise en compte du bien-être des différents usagers et usagères, favorisent en retour le sentiment de sécurité pour tous⁴².

Penser la place des unes et des autres dans les espaces publics, prendre en considération des formes de discrimination multiples, c'est sans doute ce vers quoi tendent les expériences de planification urbaine sensible au genre (*gender urban planning*), dont la capitale autrichienne s'est fait le chantre⁴³. Par-delà l'enjeu de lutte contre les violences interpersonnelles, ces politiques urbaines prônent l'adoption d'une réflexion critique à toutes les étapes de la production et de l'aménagement, afin de prendre en compte la diversité des usages de la ville. Pour ce faire, elles considèrent plusieurs aspects : la production de données sexuées et une analyse de la variété des usages de la ville ; le principe d'inclusion et un aménagement hospitalier ; le processus de production des espaces publics et notamment une revalorisation de l'action des habitant.e.s eux-mêmes.

4.1. COMPRENDRE LES USAGES DIFFÉRENCIÉS DE LA VILLE

La production des statistiques sexuées est un aspect essentiel du *gender planning*. Documenter la variété des usages, par-delà les pratiques du travailleur valide qui fait la

⁴⁰ Hayden, Dolores, « What Would a Non-Sexist City Be Like? Speculation on Housing, Urban Design and Human Work », *Signs*, 5, 3, 1980, pp. 170-187.

⁴¹ Massey Doreen, *Space, Place and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1984.

⁴² Pour une présentation très complète des différentes actions et réflexions actuelles, voir le rapport publié en 2018 par le Centre Hubertine Auclert « Femmes et espaces publics. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rue, les transports et les espaces de loisirs », <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/rapport-femmes-espaces-publics-fev2018-hyperliens.pdf>

Voir également la plateforme de recherche et d'action « Genre et ville », <http://www.genre-et-ville.org/page-d-exemple/>

⁴³ Custodi Giulia, « L'approche "gender mainstreaming" dans l'exemple des espaces publics viennois », in Faure Emmanuelle, Hernandez-Gonzalez Edna, Luxembourg Corinne, *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le temps des Cerises, 2017.

navette entre son domicile et son lieu de travail, permet de mettre en évidence des formes plus complexes de mobilité en fonction de l'âge, du sexe, du parcours migratoire, de l'orientation sexuelle, et potentiellement de mieux répondre aux attentes des unes et des autres. Dans les villes qui ont réuni des données sur le sujet, il apparaît en effet que la mobilité féminine présente des formes distinctes. Les femmes utilisent moins une voiture personnelle pour leurs déplacements, elles se déplacent plus à pied ou dans les transports en commun, et elles font plus fréquemment des déplacements courts à l'échelle de leur quartier, en raison de leur implication plus forte dans les tâches domestiques. La qualité de l'infrastructure de transport, ainsi que l'état des trottoirs (accessibilité, signalisation, éclairage, encombrement, propreté) a donc un impact direct sur leur expérience de la ville⁴⁴. En région parisienne par exemple, parmi les actifs, les hommes parcourent en moyenne 32 km pour se rendre à leur travail, soit 9 km de plus que les femmes, et ils se déplacent majoritairement en voiture alors qu'une active sur deux emprunte les transports en commun. Dès lors, améliorer la qualité des transports en commun ou introduire un arrêt à la demande de façon à se rapprocher le plus possible de son domicile lors des trajets de bus le soir et la nuit, comme cela existe à Nantes, constituent des actions publiques adaptées aux pratiques effectives des femmes. Il est également plus fréquent que les femmes ajoutent à leur parcours du matin ou du soir une étape intermédiaire, par exemple pour poser les enfants à l'école (deux actives sur dix s'arrêtent sur le chemin du travail, huit fois sur dix pour accompagner un enfant à l'école)⁴⁵. Un exemple probant est l'étude faite à Liège sur les aides-ménagères et les infirmières à domicile⁴⁶ qui, chaque jour, doivent se rendre, dans un délai le plus court possible et dans un ordre renouvelé quotidiennement, dans de nombreux domiciles plus ou moins éloignés. S'intéresser à leurs pratiques a permis de mettre en évidence la non adéquation des réseaux de transports publics, pensés de façon centripète, pour favoriser une logique de « maillage de l'espace urbain » et les déplacements de périphérie à périphérie.

⁴⁴ Voir par exemple le résultat des enquêtes menées à Paris, Malmö, Prague, Sofia, Zurich... réunies et présentées dans « Solutions for gender fair cities. An international action research report », Womenability, 2018, www.womenability.org

⁴⁵ Institut d'Aménagement et d'urbanisme - île-de-France, « Le quotidien des Franciliens à travers leurs déplacements : une multitude d'agendas », n° 745, mai 2017.

⁴⁶ Collin Mathilde, Schreuer François, « L'expertise urbaine des travailleuses précaires à Liège : Les rapports aux espaces publics et privés liégeois des femmes qui travaillent... au domicile des autres », in Sacco Muriel, Paternotte David, *Partager la ville. Genre et espaces publics en Belgique francophone*, Bruxelles, Academia, 2018.

Afin d'éviter toute naturalisation des catégories de personnes et de pratiques, la ville de Vienne a développé la notion de personnes dites « dépendantes du local », en raison de leur rôle dans la prise en charge d'autrui, que ce soit des enfants, des personnes âgées ou encore des personnes handicapées. Une telle perspective présente à la fois l'avantage de montrer l'importance de cette catégorie d'usagers et d'usagères de la ville (40 %), et d'intégrer le fait que ce sont le plus souvent des femmes qui se voient assigner ce type de tâches, sans pour autant les réduire toutes à ces seuls rôles sociaux de mère ou de *care givers*, et marginaliser celles qui ne correspondraient pas à ce modèle. Au contraire, penser la variété des usages favorise l'inclusion de pratiques d'hommes et de femmes qui transgressent les normes de genre et de sexualité, pour se défaire de la norme masculine hégémonique qui a longtemps prévalu (et prévaut souvent encore) dans l'aménagement urbain. Aussi, plutôt que d'axer sur la sécurité, parle-t-on désormais de villes partagées équitablement (*fair shared cities*⁴⁷), qui tiennent compte de la multiplicité des usages et promeuvent une *justice spatiale*⁴⁸ sensible aux différences sans pour autant les constituer comme spécifiques ou problématiques⁴⁹.

4.2. LA VIOLENCE SYMBOLIQUE DES AMÉNAGEMENTS

Comme les politiques de redistribution et de reconnaissance⁵⁰, cette justice spatiale suppose la prise en compte et l'acceptation de différences présentées non pas comme naturelles, mais comme socialement et matériellement ancrées. Elle suppose aussi de mettre l'accent sur les violences interpersonnelles, certes, mais également sur les violences induites par certains partis pris de l'aménagement qui évincent certaines catégories de la population et leur dénie toute reconnaissance⁵¹. Par exemple, alors que l'espace public est usuellement saturé d'images stéréotypées en termes de genre, ou d'images qui favorisent une vision unifiée de la population, la ville de Berlin a, au contraire, favorisé une politique d'affichages qui mettent en évidence une variété des publics en termes d'âge, de sexualité, de religion et de parcours migratoires. Ainsi, sur les panneaux de chantiers, peut-

⁴⁷ Sanchez de Madariaga Ines, Roberts Marion, op. cit.

⁴⁸ Hancock Claire, « Genre, identités sexuelles et justice spatiale », *justice spatiale | spatial justice*, n° 3, 2011, <http://www.jssj.org> (consulté le 12 septembre 2018)

⁴⁹ Hancock Claire, Biarrotte Lucile, Blanchard Sophie, Blidon Marianne, Castaño Juliana, et al., 2017, « Le(s) Pari(s) du genre : Connaissances, politiques et pratiques urbaines au prisme du genre », rapport de recherche Upec, Upem, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01688822v1> (consulté le 17 mai 2018).

⁵⁰ Nancy Fraser, 2004, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, n° 23, p. 152-164.

⁵¹ Hancock et al., op. cit.

on voit des figures stylisées d'usagers et d'usagères qui vont volontairement à l'encontre des représentations usuelles en termes de genre, de classe ou de sexualité, et favorisent la mise en visibilité de figures telles que des couples homosexuels ou des femmes portant un foulard⁵². Une telle perspective inclusive force à déconstruire la représentation majoritaire, voire hégémonique, de l'homme valide blanc de classe moyenne, ce modèle de référence qui n'a jamais besoin d'être présenté comme tel. Elle légitime au contraire la coprésence d'une pluralité d'identités complexes.

Les exemples de Vienne et de Berlin, tout comme celui de Barcelone⁵³, engagent également à penser des aménagements qui n'excluent pas d'office les personnes jugées indésirables, comme par exemple les SDF, les « jeunes qui traînent » ou les prostituées. Au contraire, ils tentent de prendre en considération les concurrences d'usages et d'appréhender des formes de coprésence. De ce point de vue, les interactions entre populations diverses favorisent un « contrôle social désirable⁵⁴ », ce qui n'est pas sans rappeler l'approche par les civilités, dans l'idée que les habitants eux-mêmes sont plus à même de préserver un espace public de qualité, pensé en fonction des divers usages effectifs⁵⁵. Plutôt que de promouvoir une politique de tolérance zéro ou d'urbanisme dissuasif pour faire diminuer le sentiment d'insécurité en repoussant des populations jugées indésirables, plutôt que de pénaliser davantage les comportements dans les espaces urbains⁵⁶, de telles approches proposent au contraire de créer des espaces hospitaliers en favorisant la présence de catégories diverses, au risque de conflits d'usages, jugeant que ce sont la coprésence et la variété des publics qui permettent le sentiment de sécurité et le bien-être dans la ville⁵⁷. Autrement dit, il s'agit de « pacifier » les espaces publics et de mettre l'accent sur le potentiel positif des interactions quotidiennes dans les espaces publics⁵⁸. Ainsi, remettre des bancs favoriserait la présence de divers habitant.e.s du quartier, quels que soient leur âge, leurs intérêts, leurs pratiques⁵⁹, et de reconnaître à toutes et tous leur légitimité à occuper ces espaces. Dans la même veine, la ville de Vienne

⁵² Ibid.

⁵³ <http://www.punt6.org/en/> (consulté le 26 septembre 2018).

⁵⁴ <https://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/grundlagen/gender/> (consulté le 17 mai 2018).

⁵⁵ Voir sur Terra Nova, l'article de Anne Wyvekens, <http://tnova.fr/rapports/la-civillite-urbaine-une-nouvelle-perspective-pour-la-securite-publique> (consulté le 8 mai 2018).

⁵⁶ Poncela Pierrette, « La pénalisation des comportements dans l'espace public », *Archives de politique criminelle*, vol. 32, n° 1, 2010, p. 5-21.

⁵⁷ Jacobs Jane, *The Death and Life of Great American Cities*, New York, Random House, 1961.

⁵⁸ Gayet-Viaud Carole, *Le Lien civil en crise ?* Bruxelles, Yapaka, 2014.

⁵⁹ Hancock et al., op. cit.

a modifié la conception des aires de jeux en libre accès dans les jardins publics après avoir constaté que ceux-ci n'étaient plus utilisés par les filles au-dessus de 9 ans. De nouveaux dessins et des terrains de jeux consacrés au volley-ball et au badminton, tout comme la conception d'espaces spécifiques en retrait, où les jeunes filles peuvent se retrouver tout en se soustrayant aux regards masculins, leur ont permis de venir occuper à nouveau des espaces délaissés, qui redeviennent dès lors mixtes⁶⁰.

4.3. PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES HABITANT.E.S

Cet idéal d'espaces partagés tient également du processus et des conditions de conceptualisation, de production et d'organisation des espaces. Le *gender planning* favorise une perspective participative, en impliquant des publics divers, davantage de femmes de tout horizon, mais également d'autres groupes sociaux. Inclure une diversité de points de vue et d'expériences dans le processus de constitution d'une ville ne résout évidemment pas tous les enjeux, le processus participatif n'étant lui-même pas exempt de rapports de pouvoir⁶¹. Mais le *gender planning* rappelle que la production et l'aménagement des espaces relèvent d'un processus complexe, qui nécessite de décentrer les points de vue et de repenser constamment les effets des actions publiques. L'expérience des marches urbaines lancée à Montréal dans les années 1990, afin de permettre aux femmes de présenter leur lecture de la ville et de répertorier les problèmes d'insécurité, s'est assez largement diffusée et apparaît maintenant comme une pratique d'analyse par les habitants transposable, au-delà même des enjeux directs de sécurité, à tous les manques de l'aménagement urbain. Le *gender planning* permet également de considérer l'expertise des usagers et des usagères, plus à même de rendre compte des problèmes d'adaptation des espaces urbains à leur propre expérience et de prendre soin des espaces collectifs. C'est notamment ce que montre l'expérience belge⁶², où un nombre important de travaux universitaires et associatifs documentent les pratiques de mobilité induites par la division sexuée du travail et l'ordre de genre, ainsi que les formes d'expertise alternatives et peu reconnues qui en découlent. Elles incitent à intégrer ces savoirs d'usagers et d'usagères dans la production, l'aménagement et la gestion des espaces publics et engagent à

⁶⁰ Womenability, op. cit., p. 70.

⁶¹ Bacqué Marie-Hélène, Gauthier Mario, « Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein », *Participation*, n° 1, 2011, p. 36-66.

⁶² Sacco Muriel, Paternotte David (dir.), *Partager la ville. Genre et espace public en Belgique francophone*, Bruxelles, Academia, 2018.

déplacer les points de vue et les priorités, et à renouveler les perspectives qui alimentent une vision masculine de la vie urbaine, des aménagements et de l'urbanisme en général : les femmes interrogées demandent le plus souvent un meilleur éclairage, une meilleure signalisation, des trottoirs accessibles et désencombrés, un environnement plus vert et plus accueillant. Le même constat a été établi à Gennevilliers où, depuis 2014, l'association Les Urbaines, qui regroupe des géographes, des sociologues, des urbanistes et des architectes⁶³, mène une recherche action participative avec des habitant.e.s et le soutien de la mairie. Elles ont ainsi effectué des balades urbaines qui ont donné lieu à des propositions concrètes d'aménagement de différents espaces de la ville, tels un parc, une place publique, ou encore des espaces résidentiels. Si ces espaces suscitent parfois un sentiment d'insécurité, ils peuvent être transformés en espaces de détente et de convivialité, favorisant l'appropriation par les femmes.

Ces nouvelles expériences pour penser l'espace urbain ne sont pas exemptes de contradictions et de difficultés – il est possible qu'elles diluent la question du genre à vouloir embrasser toutes les problématiques ; la participation ne va pas de soi. Elles présentent toutefois l'avantage de tenter de prendre en compte la diversité des usages et de ne pas favoriser les seules catégories sociales les plus privilégiées⁶⁴, et ce afin de proposer des espaces où les interactions négociées facilitent le sentiment de sécurité de tous et de toutes.

⁶³ <https://urbaines.hypotheses.org/1100>; Faure Emmanuelle, Hernandez-Gonzalez Edna, Luxembourg Corinne, 2017, *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Montreuil, Le temps des Cerises.

⁶⁴ Valverde Marianna, 2012, *op. cit.*